Conseil National de Sécurité

Le Secrétariat

République de Côte d'Ivoire Union-Discipline-Travail

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Une réunion du Conseil National de Sécurité s'est tenue, ce jeudi 12 janvier 2023, au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République.

L'ordre du jour de la réunion a porté sur deux points :

- 1. La situation sécuritaire générale ; et
- 2. L'évolution de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire.

1. AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

Le Conseil National de Sécurité, à la suite de la présentation du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, note, avec satisfaction, les progrès significatifs observés au niveau sécuritaire, sur la période 2012-2022.

Le Conseil National de Sécurité se réjouit, notamment, de l'amélioration considérable de l'indice de sécurité, qui est passé de 3,6 en 2012 à 1,39 en 2022.

Ce bilan satisfaisant traduit l'efficacité des nombreuses opérations de sécurisation, régulièrement menées sur l'ensemble du territoire national, et le grand professionnalisme des Forces de Défense et de Sécurité.

A ce titre, le Conseil National de Sécurité se félicite des excellents résultats obtenus dans le cadre du projet de resocialisation des Enfants en conflit avec la loi, mené par la Police, la Gendarmerie et la Cellule de Coordination, de Suivi et de Réinsertion. En effet, ce projet a permis de réduire, de façon significative, le nombre d'agressions commises par ces enfants, notamment dans le District d'Abidjan. Cependant, le Conseil National de Sécurité s'inquiète du nombre de plus en plus croissant d'enfants de la rue qui sont l'objet de maltraitance.

Au regard de cette situation préoccupante, le Président de la République a donné des instructions afin que le Gouvernement mène des réflexions en vue d'assurer une plus grande protection des enfants, dans notre pays.

Par ailleurs, le Conseil National de Sécurité déplore la hausse du nombre d'accidents de la circulation, dont la moyenne journalière est passée de 12 en 2012 à 46 en 2022.

A cet égard, le Président de la République, consterné par les graves accidents de la circulation survenus récemment dans plusieurs localités de notre pays, réitère ses condoléances les plus attristées aux familles endeuillées, ainsi que ses vœux de prompt rétablissement aux blessés.

Dans ce cadre, le Chef de l'État a instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ainsi que le Ministre des Transports, à l'effet d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Routière 2021-2025, notamment les volets sensibilisation et répression. Il a demandé, à ce titre, que des rapports réguliers soient soumis au Conseil National de Sécurité.

Le Président de la République exhorte les usagers de la route à faire preuve de civisme et de responsabilité.

En dépit de ces situations, le Président de la République, satisfait du bilan sécuritaire général, adresse ses vives félicitations au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, aux Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité, aux Grands Commandements et à l'ensemble des acteurs engagés dans la sécurisation et la stabilité de notre pays.

Les membres du Conseil National de Sécurité, pour leur part, expriment leur immense gratitude au Chef de l'État pour ses initiatives et ses actions diplomatiques qui ont conduit à la libération de tous nos soldats détenus au Mali, depuis le 10 juillet 2022.

Le Conseil National de Sécurité félicite également nos vaillants soldats pour la discipline, la résilience et le courage dont ils ont fait preuve durant ces mois de détention.

2. AU TITRE DE L'EVOLUTION DE LA MALADIE À CORONAVIRUS 2019 (COVID-19) EN CÔTE D'IVOIRE

A la suite de la présentation faite par le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, le Conseil National de Sécurité note, avec

satisfaction, que la pandémie de COVID-19 est largement sous contrôle en Côte d'Ivoire.

Le Conseil National de Sécurité, se réjouissant des excellents résultats enregistrés dans la lutte contre la COVID-19 depuis 2020, dans notre pays, a décidé de la levée progressive des mesures et dispositions spéciales prévues dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le Président de la République réitère ses félicitations au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au Ministre en charge de la Santé ainsi qu'à tous les acteurs impliqués dans la lutte contre cette pandémie.

Le Président de la République adresse également ses félicitations aux Ivoiriennes et aux Ivoiriens pour les efforts consentis qui ont permis la bonne maîtrise de la pandémie en Côte d'Ivoire.

Enfin, le Chef de l'État exhorte toutes les populations vivant en Côte d'Ivoire à continuer de respecter les consignes de protection et à se faire vacciner contre cette maladie.

Fait à Abidjan, le jeudi 12 janvier 2023 M. Fidèle SARASSORO, Secrétaire Exécutif du Conseil National de Sécurité